

ACTE DE MARIAGE

N° 2024 7

de

**Anthony, Joseph
FOURCADE**

et de

**Stéphanie, Alexia, Mathilde
CHERIN**

Le **quatorze septembre deux mil vingt quatre** à seize heures trente---- minutes, devant Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune, -----

Anthony, Joseph FOURCADE, Merrandier, né à Saint Michel (Charente),-- le 16 octobre 1995, domicilié à Aussac Vadalle (Charente), 21 Quater Rue de la République, fils de Rachel, Cécile FOURCADE. -----

Et **Stéphanie, Alexia, Mathilde CHERIN**, Coiffeuse, née à L'Isle----- d'Espagnac (Charente), le 16 août 1996, domiciliée à Aussac Vadalle----- (Charente), 21 Quater Rue de la République, fille de Olivier, Henri CHERIN- et de Mylène, Jeanne, Léone MICHOT, domiciliée à Rouillac (Charente). -----

Sur notre interpellation, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage; ils ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé, au nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage; -----

En présence de Maud, Justine CHARLES, Agent d'accueil, domiciliée à-- Fouqueure (Charente), 4 chemin du gros buisson et de Clément, Pierre,----- Bernard COLAS, Chef d'atelier, domicilié à Saint Yrieix sur Charente----- (Charente), 19 rue Jean et Constant Priolaud, témoins majeurs. -----

Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux et les témoins ont signé avec Nous le Maire, Gérard LIOT, .-----

L'époux

L'épouse

Les témoins

L'officier de l'état civil